**Contribution de l’association des Amis du PNR de Bresse à la candidature de la Bresse**

**au titre d’un PNR**

**Le Parc Naturel Régional de Bresse, une institution dont la Bresse a besoin**

Le projet de parc naturel régional de Bresse répond à un besoin : doter la Bresse d’une institution lui permettant de faire face aux mutations économiques et environnementales auxquelles elle est confrontée, comme le sont tous les espaces ruraux. Les caractéristiques du territoire, ses richesses naturelles et culturelles permettent cette ambition.

1. **Le projet de parc se présente comme l’aboutissement de la recherche d’un cadre institutionnel et opérationnel permettant à la Bresse de décider son avenir**.

Au cours des décennies passées, la Bresse a connu plusieurs initiatives dans le domaine de l’aménagement du territoire destinées à soutenir et organiser son développement économique, et aux résultats variables : un Plan d’aménagement rural en 1975 ; un « pays » en application de la loi du 25 juin 1999 ; des regroupements intercommunaux.

Actuellement, l’espace couvert par le projet de PNR de Bresse comporte 146 communes formant en totalité ou en partie le territoire de 7 communautés de communes appartenant aux départements de Saône-et-Loire et du Jura. Cette organisation territoriale est le fruit de la transposition locale de politiques nationales dites de « projet de territoire » incitant fortement aux regroupements communaux.

Le « pays » de la Bresse bourguignonne – à l’origine une simple association, aujourd’hui un syndicat mixte – est certes une émanation d’une volonté locale mais ses attributions et ses moyens restentlimités pour affronter les défis économiques et environnementaux qui commencent à se poser en Bresse.

Ces défis (sécheresse, tensions sur la ressource en eau ou sur le foncier) demandent des institutions plus perfectionnées, plus opérationnelles au service d’un projet de territoire à l’échelle de la Bresse.

Parmi les institutions publiques, un parc naturel régional se distingue par le caractère décentralisé et concerté de son fonctionnement. Ce mode de fonctionnement est une réponse à la crise que connaît actuellement la décision publique jugée souvent éloignée des réalités du terrain.

**Un parc naturel régional est une institution organiquement ancrée dans le territoire (« son » territoire).**

En raison de son caractère à la fois très décentralisé, qui permet une forte adaptation au contexte humain (politique) et physique (le territoire) local, et très peu contraignant (une charte négociée et rédigée localement comme « feuille de route » ; une concertation institutionnalisée), et en raison de l’intégration et de la cohérence de ses missions (promouvoir ensemble le développement économique et la préservation de l’environnement), le parc naturel régional apparaît clairement comme l’institution dont la Bresse a besoin aujourd’hui.

Le projet de parc de Bresse issu des phases préliminaires d’opportunité et de faisabilité propose aujourd’hui un périmètre dicté par un réel pragmatisme.

Rédigée localement et dans la concertation, la charte du Parc tracera une vision d’avenir pour la Bresse.

**2.** **Le Parc, un instrument, un moyen pour la Bresse d’affronter ensemble les défis auxquels elle doit faire face et de susciter des dynamiques nouvelles.**

Espace à dominante rurale, la Bresse est dès maintenant confrontée à des défis qui iront en prenant davantage d’importance à très court terme.

C’est un territoire à forts enjeux. Des enjeux économiques, notamment agricoles, et environnementaux (eau, biodiversité), **inséparables les uns des autres**, qui appellent des politiques coordonnées et des mesures intégratives (une même mesure prenant en compte tous les aspects, toutes les dimensions d’une même problématique) et élaborées dans la concertation.

Parmi les difficultés et les défis auxquels les territoires ruraux doivent faire face, la crise qui affecte la ressource en eau est particulièrement cruciale en Bresse, « pays d’eau ». Cette crise rejoint l’enjeu de l’avenir de l’agriculture bressane, dans un contexte environnemental en évolution (sécheresse, urbanisation, énergie, tourisme, biodiversité).

Ces défis sont des facteurs d’évolutions économiques, sociales et environnementales devant être anticipées afin d’éviter ou de contrôler des risques de ruptures, en particulier dans le domaine agricole.

Dans une économie globalisée, l’avenir de l’agriculture en Bresse dépend certes en partie de facteurs extérieurs au territoire, mais un parc naturel régional permettra d’accompagner en les soutenant des initiatives et des activités locales, adaptées au territoire. Un PNR permettra d’accompagner en les soutenant les initiatives et les activités locales et de renforcer les richesses propres à ce territoire (AOC – AOP).

L’environnement en Bresse est également confronté au développement d’une urbanisation au détriment des espaces agricoles et naturels.

La conservation des espaces naturels pour leur intérêt géologique, biologique, paysager et culturel fait partie des missions d’un parc naturel régional. En Bresse, plusieurs sites protégés (réserve naturelle nationale, espaces sensibles, sites Natura 2000, arrêtés de protection de biotope) nécessitent une attention et une gestion garantissant leur conservation.

Plus largement, des espaces naturels tels que les prairies de fauche inondables du Val de Seille, à la faune (avifaune notamment) et à la flore à valeur patrimoniale, en bon état de conservation, abritant des espèces remarquables dont certaines relictuelles, et qui composent des paysages typiques de la Bresse doivent être protégés d’atteintes à leur intégrité dans des conditions qui pourront être spécifiées par la charte du Parc.

**3. Le Parc, un enjeu pour la région**

La création du Parc naturel régional de Bresse représente un enjeu régional : elle est l’intérêt de la région Bourgogne Franche Comté elle-même.

Le Parc préservera un territoire, des patrimoines naturels (faune, flore, milieux humides) et culturels (culture bressane vivante) et des paysages (étangs forestiers, réseau de haies) originaux au sein de la région. En protégeant le territoire bressan, la Région protègera et valorisera son propre territoire.

Le Parc accroîtra l’attractivité du territoire régional. Le Parc naturel régional de Bresse sera un atout supplémentaire pour la région Bourgogne Franche Comté, son image et son attractivité.

***Le projet de parc naturel régional en Bresse est enthousiasmant. Le Parc donnera à la Bresse une représentation, en l’identifiant et en la personnalisant comme un territoire qui organise son développement en ayant la volonté de prendre en main son avenir. Il sera un acte fondateur d’une entité bressane comme entité territoriale, un espace cohérent, riche d’un patrimoine naturel et culturel qui lui est propre, doté d’un projet de développement conçu par lui-même et prenant en compte les défis de l’époque***.